

Résumé de l'évaluation ex-ante des PO FEDER et FSE 2014-2020

Cette note porte sur l'évaluation ex-ante des Programmes opérationnels (PO) FEDER Wallonie-2020.EU et FSE Wallonie-Bruxelles-2020.EU relevant de l'objectif « *Investissement dans la croissance et l'emploi* » confiée à ADE associée au BIEF. L'évaluation a effectivement démarré le 22 novembre 2013 par une réunion de lancement et la transmission des documents de programmation. Les constats posés ici se basent sur la version des PO soumise en première lecture au Gouvernement début décembre, ainsi que les premiers échanges avec les représentants de l'Autorité de gestion et ceux des deux administrations coordinatrices.

La stratégie et le choix des priorités d'investissement sont globalement cohérents avec les grands enjeux régionaux, ainsi qu'au regard des priorités, exigences et recommandations européennes pour la nouvelle période de programmation 2014-2020. Le dernier canevas de la CE impose néanmoins de revoir en partie la présentation des PO en partant des Priorités d'investissements (PI) et non des Objectifs Spécifiques (OS). Il requiert de ce fait une plus grande sélectivité des PI retenues, en les considérant de manière plus extensive, en particulier au niveau du PO FSE.

Les PO FEDER et FSE sont globalement cohérents avec le nouveau cadre stratégique régional (*Plan Marshall 2022*), les réflexions ayant été engagées en parallèle. L'évaluation identifie des complémentarités fortes :

- du POFEDER avec principalement les axes 4, 5, 6, 7, 10 et 11 de la ligne de force « *Une économie compétitive...* »;
- et du PO FSE avec les axes 3, 4 et 9 de la ligne de force « *Une éducation et une formation de qualité orientée vers l'emploi...* » du PM2020.

Les différents domaines d'intervention étant de plus en plus interalliés, l'évaluation souligne l'importance d'aller vers des approches plus transversales et intégrées. Les propositions de PO vont en partie dans ce sens, notamment (i) en proposant une stratégie et des instances de suivi communes aux PO FEDER et FSE, (ii) en évoquant le rôle que jouera la mise en place de la nouvelle Agence Economie-Innovation, (iii) en identifiant les liens avec d'autres axes ou dispositifs au niveau desquels des synergies sont possibles, etc. Il faudra rester particulièrement attentif tout au long de la mise en œuvre à préciser les synergies effectives recherchées et mettre en place les dispositions nécessaires au niveau opérationnel en vue d'assurer leur concrétisation. En particulier, il convient d'encore renforcer les complémentarités entre les Fonds FEDER et FSE sur un plan opérationnel (*coordination, animation interfonds, mise en cohérence des approches locales, etc.*), ainsi que les complémentarités avec les autres programmes soutenus par les Fonds Structurels (*PO FSE RBC, PO INTERREG, PDR FEADER, initiatives communautaires, etc.*).

Plusieurs propositions ont été faites dans le cadre de l'évaluation portant, d'une part, sur la cohérence entre la formulation des objectifs spécifiques, la description des résultats/changements attendus et des types d'intervention qui sont envisagées dans le cadre d'une approche orientée résultats et, d'autre part, sur leur compréhension et appropriation par les parties prenantes.

Au niveau du PO FEDER :

- La **transition vers une économie à faibles émissions de carbone** constitue une priorité transversale maintenant dotée d'un budget spécifique (*près de 20% du PO FEDER*), ce qui représente l'une des avancées importantes de cette nouvelle programmation. Il convient de s'assurer que les indicateurs retenus puissent montrer la contribution spécifique des PO dans ce domaine transversal.

- **Axe 1 – Economie 2020** : Cet axe vise globalement à relever le taux d'emploi et la valeur ajoutée produite au sein de l'économie wallonne par la création d'entreprises et la croissance des PME existantes en termes d'emplois. La nouvelle période de programmation se caractérise par le lancement d'une approche proactive ciblée sur un nombre limité de PME présentant un potentiel de croissance en accompagnant celles-ci sur des fonctions stratégiques. Ceci répond à la principale recommandation de l'évaluation 2007-2013 de la mesure, qui souligne également les étapes nécessaires en vue de formaliser une telle démarche dont il faudra tenir compte lors de la mise en œuvre. Une autre évolution intéressante concerne les actions spécifiques en matière d'économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources – actions qui mériteraient d'être davantage mises en avant au niveau du PO (*en faire un objectif spécifique par exemple*).
- **Axe 2 – Innovation 2020** : Comme le relevait l'évaluation 2007-2013, l'enjeu est d'élargir la base des PME impliquées dans des démarches d'innovation (*technologique ou non technologique*) et d'augmenter le niveau d'investissement privé dans ce domaine. C'est dans cette perspective que l'approche est rééquilibrée au bénéfice d'une approche plus orientée sur la demande des PME (« *demand pull* ») que sur l'offre technologique (« *Technology push* »). Ceci se traduit notamment par (i) le renforcement des dispositifs ayant permis d'amener un plus grand nombre de PME à innover, tels que les chèques technologiques ou l'ingénierie financière, (ii) la volonté d'augmenter les interactions et le nombre de PME coopérant avec les centres de recherche, (iii) ainsi qu'une plus grande attention portée à la valorisation à court terme. Enfin soulignons que les attentes exprimées en termes d'éco-innovations ne se reflètent pas totalement dans l'allocation financière, puisque la PI 4.6 ne représente que 3% de l'axe.
- **Axe 3 – Intelligence territoriale 2020** : L'axe 3 concrétise la volonté de concentrer géographiquement une partie des interventions au niveau des centres urbains (*entendus comme agglomération ou zone urbaine élargie*) du sillon industriel et des pôles transfrontaliers. Il est financièrement le plus important au niveau de la zone « Région en transition ». L'approche résultats de la CE impose de recentrer l'axe sur un nombre limité de changements clés attendus au niveau régional. Dans cette perspective et en vue d'inscrire l'axe 3 dans la stratégie globale des PO, l'évaluation a proposé de recentrer l'approche autour de 3 dimensions clés de changement : l'emploi qui reste le premier enjeu au niveau des pôles urbains ; la densification des zones urbaines (*quantitative ou qualitative*) dans une optique de développement durable et de renforcement d'économie d'agglomération et enfin la contribution à la réduction des GES. La formulation définitive de la PI6.5 est mieux adaptée à la diversité des interventions envisagées dans le cadre d'approches intégrées, permettant d'envisager un recentrage de l'allocation sur cette PI, plutôt que la PI 6.3.

Au niveau du PO FSE :

Au niveau FSE, l'enjeu se situe davantage sur la **définition d'un système harmonisé de calcul des indicateurs** afin de garantir la fiabilité des données. En particulier, on attirera l'attention sur les points suivants : (i) les indicateurs doivent refléter la réalité des publics, notamment au niveau de la qualification des sorties (avec certification, sans certification, abandon, sortie vers l'emploi) ; (ii) le nombre d'inscriptions ne doit pas être confondu avec le nombre de participants qui lui est souvent inférieur (c'est le cas pour des formations modulaires) ; (iii) les durées doivent être renseignées par un ratio durée/individu (permettant de différencier les formations longues des formations plus courtes) ; (iv) le taux de sortants d'un cursus d'enseignement doit être calculé en référence aux entrants dans les années qualifiantes afin de parvenir à un ratio qui fait sens.

- **Axe 1 – Entreprises et créativité** : en complément de l'axe 1 du FEDER, ce premier axe vise à mettre en place un accompagnement des entrepreneurs en vue d'assurer la pérennité des PME. Il cible l'accompagnement à l'auto-crédation d'emploi et à la création d'entreprises de même que le coaching des managers, et promeut l'innovation et la créativité en Wallonie. L'évaluation suggère deux pistes d'approfondissement : (i) il serait intéressant d'établir un lien entre innovation et évolution des compétences (*nécessaires pour intégrer ces innovations*) et d'identifier les outils les plus appropriés (*innovation, économie, etc.*) pour renforcer leur structuration et positionnement des filières économiques concernées ; (ii) en vue de garantir une efficacité concrète du réseau vertueux chargé de sensibiliser les entreprises, et en particulier les PME, à l'innovation technologique et non-technologique, il faudrait pouvoir se fixer des objectifs de performance en lien avec les innovations et appuyer le processus d'innovation au sein des entreprises en ce sens.
- **Axe 2 – Connaissances et Compétences** : cet axe vise principalement l'amélioration du système par le soutien à des formations à haute valeur ajoutée, la validation des compétences et la formation des enseignants et des formateurs. Si les mesures proposées dans cet axe sont intrinsèquement cohérentes avec les objectifs annoncés, le lien avec les grands objectifs poursuivis dans le cadre de la stratégie EU 2020 en matière d'éducation et de formation doit, quant à lui, être creusé davantage, en particulier celui de réduction du taux de décrochage scolaire à moins de 10% - un objectif que rencontre aussi l'initiative transversale. L'évaluation recommande de mettre davantage en avant encore les formations en faveur de l'accrochage scolaire : dans la formulation actuelle du PO, le risque est grand que ces formations soient noyées dans toutes les autres qui sont proposées. Le PO pourrait retenir aussi des actions de sensibilisation des enseignants (notamment par rapport à la problématique de l'exclusion scolaire qui est souvent la porte ouverte au décrochage scolaire).
- **Axe 3 – Société inclusive et emploi** : cet axe vise à développer une approche intégrée d'insertion sociale et professionnelle de publics discriminés, de personnes défavorisées ou les plus éloignées du marché du travail, afin d'améliorer leur accès à l'emploi ou de réduire la distance à l'emploi. Il vise tour à tour les parcours en amont des formations, le parcours de formation lui-même et enfin, le processus de mise à l'emploi. L'évaluation note que certaines mesures peuvent se retrouver tour à tour dans les trois catégories (par exemple, une formation de base fait-elle partie d'un dispositif d'insertion ou de pré-insertion ?).
- **Initiative transversale – Intégration durable des jeunes au travail** : cette initiative transversale a pour objectif d'offrir aux jeunes NEETs un emploi, une formation continue, un apprentissage ou un stage. L'évaluation propose d'insérer la problématique de l'accrochage scolaire dans cette priorité transversale « jeune » puisqu'elle constitue « l'amont » du parcours des jeunes NEETS.